

# ACADEMIE DE POITIERS

## BACCALAUREAT GENERAL : SESSION 2016

**Le recensement et la journée défense et citoyenneté – JDC (ex. JAPD) sont obligatoires.**

Articles L113-4 et L114-6 du code du service national

**Sont concernés** : les garçons et les filles.

**Pièces à fournir** (l'âge est estimé à la date d'inscription à l'examen) :

- Candidats entre 16 et 18 ans : attestation de recensement (délivré par le consulat ou l'ambassade) **ou** certificat de participation à la JDC **ou** attestation individuelle d'exemption.
- Candidats entre 18 et 25 ans : certificat de participation à la JDC **ou** attestation provisoire "en instance de convocation" à la JDC **ou** attestation individuelle d'exemption.
- Candidats de plus de 25 ans : aucun justificatif exigé.

Les jeunes de nationalité étrangère ou en cours de naturalisation ne sont pas concernés, au contraire de ceux possédant une double nationalité.

**ATTENTION** : Ceux qui n'auront pas satisfait à l'obligation de recensement peuvent régulariser leur situation au consulat ou à l'ambassade de leur pays.